



COORDINATION DU MANIEMA

Tél. : 0812006095 Emails : maniema@rrssjrdc.org / anniemwange@yahoo.fr

ASBL de droit congolais, doté de la Personnalité Juridique aux termes de l'Arrêté Ministériel n°767/CAB/MIN/J&DH/2012 du 18 avril 2012

Projet d' :

« Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République démocratique du Congo »

RAPPORT MENSUEL DU MANIEMA FEVRIER 2014

I. DESCRIPTIF RESUME DU CAS DETECTE :

L'Etat de droit est souvent considéré comme révélant de la défense des droits humains et peut favoriser en son tour le développement durable de la population, sans s'intéresser de près aux modes de gouvernances locales.

Les autorités locales peuvent disposer de pouvoir en matière de sécurité et justice mais les acteurs de la société civile vont assurer le monitoring des cas d'insécurité, le plaidoyer auprès des autorités, la sensibilisation et la formation des agents aux droits des citoyens et au respect des lois et règlements. L'implication des autorités s'avèrent indispensable afin de réduire l'insécurité provoquée par les groupes Armés, les éléments de la police et les autres acteurs de service de sécurité.

C'est pour quoi pour prévenir l'insécurité et un possible retour du conflit, une sorte durable des crises n'est pas seulement conditionnée par dénonciation, mais surtout par le monitoring ainsi que le plaidoyer auprès des autorités sur la lutte contre les violations des droits humains afin d'aboutir à un Etat de droit et d'avoir une sécurité des personnes et leurs biens.

II. ETAT DE LIEU

La province du Maniema est l'une des trois provinces qui a connue le découpage de l'ancien Kivu ,elle est affrontée à de même problème d'insécurité que connaît le SUD et le NORD –KIVU.

Les Agents de l'ordre se transformant en princes dans les entités éloignées des postes de hiérarchiques. Plusieurs qui y sont envoyés en mission de service se rabattent sur les paisibles et pauvres citoyens pour leur exiger des rations de manière illégale.

Au niveau local, on se retrouve aussi en présence des chefs des collectivités, chefferies et secteurs qui sont en majorité ignorants de nouvelles lois et surtout le processus des reformes de secteur de sécurité en République Démocratique du Congo.

Il se fait malheureusement que la population rurale vit aux exactions commises par les agents de l'ordre dans les sous-commissariats disséminés dans différentes agglomérations des territoires plus particulièrement ou avec plus d'accent dans les 7 territoires du Maniema, qui institutionnalisent la corruption et les tracasseries pour leurs intérêts égoïstes. A ce jour les pauvres citoyens ne savent à quel Saint se vouer étant donné que les services de l'Etat qui sont supposés protéger la population opèrent dans l'impunité totale (les vols, tuerie et autres abus...).

Ces tracasseries revêtent plusieurs formes notamment :

- Les arrestations arbitraires avec amendes forfaitaires et tortures infligés à des personnes innocentes ou non jugées par un tribunal compétent ;
- L'exigence des pourboires aux personnes ayant été invitées par leurs services quelque soit le fait de demeurer non coupable ;
- L'imposition des frais appelés MAKOLO YA L'ETAT (qui signifie : le frais de transport des agents de l'Etat en mission officielle) ;
- Les agents de l'ordre et les autres services de l'Etat (ANR, FARDC, IPMA, ENVIRONNEMENT, DGM, POLICE, ARMEE,...) qui font la loi avec des arrestations suivies des amandes arbitraires ;
- L'impunité est quasi-devenue institutionnalisée. Toutes les fois qu'il y a recherche d'infraction ou d'un présumé auteur, les policiers imposent un paiement forfaitaire.

Cependant, il faut noter que les tracasseries policières et administratives ne favorisent non plus l'économie des ménages et le développement harmonieux de la population du fait que les victimes sont dépouillées de leurs

avoirs jusqu'à vendre certains biens du ménage comme les meubles, les produits de champs, le petit bétail, et explique ainsi la cause de pauvreté de plusieurs victimes qui voient leurs familles abandonnées jusqu'à enregistrer des cas de malnutrition.

Aussi, les cas de violences favorisent la corruption en faveur des mieux payant qui peuvent être des bourreaux ou des personnes culpabilisées qui ont des moyens de créer des alliances avec les Agents de l'ordre et ainsi déstabiliser la vie dans les différentes communautés locales.

A cela s'ajoute dans la province, la recrudescence des cas de bandits à mains armées, coupeurs de routes et de braquages de maisons de transferts d'argents.

En marge de cette situation, la population reste dans l'ignorance des procédures de revendications des leurs droits en cas des tracasseries policières et administratives et se résigne à amorcer des actions qui n'auront aucun aboutissement. Or, cette situation profite aux auteurs de tracasseries qui pensent que tout leur est permis et peuvent opérer librement dans l'impunité.

Dans le même ordre d'idée, nous signalons que 24 personnes arrêtés par les services spécialisés le jour de l'incursion des assaillants fidèles au prophète Paul Joseph MUKUNGUBILA ont été acheminé à Kinshasa à la prison de MAKALA ou ils vont attendre leurs jugements.

En date du 08/01/2014 : un haut officier de police nationale congolaise du Maniema connu au nom de colonel MPIA a été mis sous mandat d'arrêt provisoire par l'auditeur supérieur de l'auditorat militaire de Kindu ; ce haut officier fait l'objet de poursuite de ses dégâts d'extorsion commis dans le territoire de Kibombo, plus précisément dans le village de BAKONGOLA, ce colonel avait orchestré cette bêtise pendant qu'il était à la tête du groupe mobile d'intervention de PNC(GMI) à Kindu. Affecté à Kibombo l'année passée l'homme est allé menacer de nouveau les paysans pour avoir dénoncés ses forfaits dans cette partie de la province du Maniema à la MONUSCO. Signalons ici que les paysans de BAKONGOLO viennent d'abandonner le village suite aux menaces de ce haut officier que, eux qualifient d'insécurité permanente surtout avec sa présence comme commandant de territoire de Kibombo. Certains villageois sont parti dans le Kasai, les autres sont à Kindu avec beaucoup de conséquence sur leurs conditions de vie car abandonnant ainsi les activités quotidiennes.

III. CONCLUSION

Le processus de la réforme dans le Maniema ne se fait pas sentir à cela s'ajoute la non bancarisation des certains policiers de l'intérieur, le non paiement des certains policiers qui ont été identifiés lors du contrôle bio métrique, estimé au moins à 478 policiers (officiés et subalternes).

Lors de la remise des cartes bio métriques aux policiers considérés éligibles, il ressort que certains policiers n'ont pas été retrouvée (déserteurs), certains cas de décès. Aussi, il se fait que lors de la remise des cartes il semblerait que dans certains sites les éléments étaient obligés de payer un montant de 3.000FC pour obtenir la carte.

POUR RRSSJ/Maniema

Annie Sinanduku Mwange

COORDONNATRICE

